



PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE
MANCHE EST – MER DU NORD

Compte-rendu de la séance du 18 octobre 2012

La réunion est ouverte par le Préfet de la région Haute-Normandie et le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, co-présidents du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord ainsi que le président de la commission permanente du CMF, Dominique Gambier .

Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie :

Monsieur le préfet remercie Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, d'accueillir le conseil maritime de façade dans la salle Napoléon III de la préfecture de Caen. Il précise que c'est la troisième réunion du conseil maritime de façade et qu'au cours de la séance, le conseil rendra son premier avis.

Il s'agit d'un avis sur les trois premiers éléments du plan d'action pour le milieu marin « Manche – mer du Nord » [PAMM MMN] : l'évaluation initiale, la définition du bon état écologique et la définition des objectifs environnementaux. Il rappelle que les préfets coordonnateurs ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour arrêter l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux, la définition du bon état écologique étant définie par un arrêté du ministre en charge de l'écologie. Pour autant, les travaux sur le plan d'action pour le milieu marin ne sont pas terminés, deux autres éléments seront élaborés d'ici à 2016, le programme de mesures et le programme de surveillance, et seront soumis à l'avis du CMF.

Les travaux du conseil ne se limitant pas à la directive cadre stratégie pour le milieu marin, le document stratégique de façade fera également l'objet de travaux importants. Ce document est la déclinaison pour chaque façade maritime, de la stratégie nationale pour la mer et le littoral qui sera élaborée par le conseil national de la mer et des littoraux. Ce conseil sera installé prochainement comme l'a annoncé le Premier ministre lors de la conférence environnementale, le 15 septembre dernier.

Il souhaite que le conseil maritime de façade continue de travailler comme cela a été fait en 2012, dans une dynamique d'échanges constructifs.

Monsieur le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Monsieur le préfet maritime remercie à nouveau Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, d'accueillir le conseil maritime de façade à Caen. Il félicite les commissions, tant la commission permanente que les commissions spécialisées, des travaux réalisés qui permettent aujourd'hui au conseil de tenir une première séance de travail comprenant les trois volets qui doivent être abordés dans cette instance : un volet de validation avec l'avis qui sera rendu sur le plan d'action pour le milieu marin, un volet de gouvernance avec des délibérations relatives à des délégations qui doivent être accordées à la commission permanente, et un volet d'information où seront abordés les projets éoliens en cours ainsi qu'un état des lieux des sites Natura 2000 en mer.

Il rappelle brièvement le processus d'élaboration du plan d'action pour le milieu marin et l'importance de l'avis qui doit être rendu aujourd'hui.

Monsieur Dominique GAMBIER, vice-président du CMF, président de la commission permanente :

Monsieur Dominique Gambier s'associe aux propos des présidents. Il indique que cette séance conclut un premier processus de travail. Il a apprécié, de la part des membres, dans l'ensemble des travaux qui ont été conduits, la réelle volonté de s'écouter dans des aspects quelquefois très contradictoires et de déboucher sur des solutions constructives, notamment dans l'élaboration des amendements. Il remercie l'ensemble des membres de leur participation active dans les commissions ainsi que le secrétariat, assuré par la direction inter-régionale de la mer, pour son travail de synthèse et de mise à disposition des informations.

Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie présente ensuite l'ordre du jour :

- Adoption des procès verbaux de la séance du 19 juin 2012 ;
- Délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour la désignation des membres du CMF devant siéger dans des organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique ;
- Avis sur les trois premiers éléments du PAMM MMN ;
- Délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour donner l'avis du CMF sur des éléments complémentaires des trois premiers éléments du PAMM MMN ;
- Point d'actualité sur les projets éoliens sur la façade maritime Manche Est – mer du Nord (Fécamp, Courseulles-sur-Mer) ;
- Point d'information sur le réseau Natura 2000 en mer de la façade maritime Manche – mer du Nord
- Questions diverses

N.B : Les amendements discutés ne sont pas repris dans le compte-rendu. Ils sont disponibles dans le document de présentation de la séance du 18 octobre qui peut être téléchargé sur le site ftp dédié aux CMF.

Les présentations des intervenants sont également disponibles sur ce site.

1. Adoption des procès-verbaux de la séance du 19 juin 2012

Le procès-verbal de la réunion plénière du 19 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour la désignation des membres du CMF ayant à siéger dans des organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique

Monsieur COURCOL, secrétaire du CMF, présente la délibération. Il rappelle la possibilité pour les représentants du CMF d'être sollicités pour participer à divers travaux ou commissions à caractère technique ou scientifique. Il souligne le caractère pertinent de confier à la commission permanente le soin de désigner les membres pour ces instances. A ce titre, il indique que la commission permanente se réunira plus souvent que le CMF et sera à même de répondre plus rapidement aux demandes des différentes instances qui solliciteront le concours des membres du conseil.

Il est demandé si l'ensemble des membres du CMF sera informé des instances qui souhaitent une désignation pour pouvoir postuler.

Monsieur le préfet de la région Haute Normandie répond par l'affirmative. Il souligne que la participation s'effectuera sur la base du volontariat.

Madame NITHART, association Robin des Bois, présente différentes interrogations sur le projet de délibération :

- Sur les possibles organismes, ou instances, demandeurs qu'il est difficile de nommer précisément. Le groupe de travail LITEAU est cité en exemple. C'est un programme national qui est engagé dans un projet de prospectives sur le milieu marin et il sollicitera cinq membres du CMF. Un membre de chaque collège sera désigné. Un appel à candidature sera effectué et, finalement, ce sera la commission permanente qui désignera les membres.
- Sur la durée du mandat : Cette délibération dure jusqu'à ce que l'on en prenne une autre qui la change ou qui l' invalide. Pour autant, il est possible que la limitation de durée soit calée sur celle de la durée du mandat des membres qui siègent dans les commissions spécialisées.
- Sur les modalités de candidature : Un appel à candidature sera effectué par voie électronique. Ensuite, la liste des personnes volontaires sera soumise pour délibération à la commission permanente lors de sa session suivante.

- Sur les critères de sélection de la commission permanente : Monsieur GAMBIER précise qu'il y aura forcément, à chaque fois, un débat au sein de la commission permanente, pour savoir qui est le plus à même de représenter notre conseil , en fonction de ses compétences, de sa disponibilité, des missions qu'il exerce lui-même. De toutes les façons, les choses seront les plus transparentes possibles. A ce titre, il insiste pour que la voie électronique soit utilisée le plus possible en amont et en aval pour que les choses soient les plus transparentes possibles.
- Enfin, il est précisé que le secrétariat informera les membres par voie électronique.

En l'absence d'interrogations supplémentaires, la délibération confiant à la commission permanente, la délégation pour la désignation des membres du CMF ayant à siéger dans des organismes, instances ou comités à vocation technique ou scientifique est adoptée à l'unanimité.

3. Avis sur les trois premiers éléments du PAMM MMN

Monsieur GAMBIER, présente le projet d'avis sur les trois premiers éléments.

Il est proposé :

- que les amendements soient adoptés par simple vote à main levée ;
- que les amendements qui méritent d'être présentés et soumis à débat soient présentés par leurs auteurs avant d'être adoptés par simple vote ;
- que les organismes qui ont présenté plusieurs amendements expliquent la logique de ces amendements en totalité avant de les présenter un par un.

L'association Robin des Bois présente quatre amendements et le Conseil général du Pas -de-Calais présente trois amendements.

- Vote des amendements présentés par l'association Robin des Bois.**

Le premier amendement proposé par l'association Robin des Bois sur la séquestration du CO₂ des permis de recherche et d'exploration de ressources fossiles est adopté à l'unanimité.

Le deuxième amendement concernant l'ajout du terme « pêche de bord » à la page 3, quatrième tiret, est adopté par 54 voix pour, une contre.

Le troisième amendement sur l'ajout des agents bactériologiques au troisième tiret est adopté à l'unanimité.

- Vote des amendements présentés par le Conseil général du Pas-de-Calais**

Il est proposé de ne retenir qu'un seul des trois amendements présentés par le Conseil général du Pas-de-Calais.

Le premier amendement relatif à l'ajout d'une mention concernant uniquement le département du Pas-de-Calais est rejeté par 53 voix contre, une pour et une abstention.

Le deuxième amendement, qui relève « l'insuffisante mise en exergue de la spécificité du détroit du Pas-de-Calais, véritable laboratoire concentrant les défis terrestres et maritimes, incontournables pour la mise en œuvre intégrée des politiques maritimes et éléments constitutifs de l'identité de la sous-région » est adopté par 36 voix pour, 11 contre et 8 abstentions .

Le troisième amendement, qui propose que le détroit du Pas-de-Calais soit la cible de l'analyse visant à mettre en relation les problématiques socio-économiques et environnementales, est rejeté par 47 voix contre, 3 pour et 5 abstentions.

Monsieur LEDRAN, maire de Ouistreham, s'interroge sur l'élévation du niveau des océans. Il apparaît que ce thème sera traité dans le document stratégique de façade dans le cadre du thème sur le problème du trait de côte et notamment des submersions marines.

Monsieur GALICHON, grand port maritime du Havre, propose d'étendre la nécessité de cohérence citée en dernière page, et qui est décrite simplement au titre des politiques de protection de l'environnement, à l'ensemble des politiques qui concernent le milieu marin.

Monsieur GAMBIER, répond que, conformément à ce qui est prévu dans le règlement intérieur du CMF, seuls les amendements déposés avant la séance peuvent être abordés, notamment afin de ne pas perturber la cohérence des prises de position.

Monsieur MONTASSINE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nord Pas-De-Calais Picardie, tient à souligner l'important travail qui a été réalisé au niveau des comités régionaux des pêches sur le PAMM et qu'il lui semble nécessaire que leurs remarques soient prises en compte.

Monsieur ROGUET, Chambre d'agriculture de la Somme, indique que compte tenu des demandes et sollicitations multiples et de l'organisation tardive des sessions des commissions, les membres des chambres d'agriculture ne pourront pas envoyer leurs propositions d'amendement avant quinze jours.

Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie répond que ces amendements ne pourront pas être pris en compte dans l'avis, car le CMF ne pourra pas être de nouveau réuni. Toutefois, ces remarques peuvent être communiquées à la DIRM qui assure également le secrétariat du PAMM, et elles pourront être prises en compte dans les travaux à venir.

- **Vote sur l'avis incluant les amendements votés sur les trois premiers éléments du PAMM**

L'avis sur les trois premiers éléments du PAMM MMN est adopté à l'unanimité.

4. Délibération confiant à la commission permanente la délégation pour donner l'avis du conseil maritime de façade sur des éléments complémentaires des trois premiers éléments et du PAMM MMN

Monsieur COURCOL revient rapidement sur la justification de cette délibération en précisant que le conseil pourrait être amené à rendre un avis complémentaire sur les trois premiers éléments du PAMM, si les indicateurs associés aux objectifs environnementaux sont présentés en début d'année 2013.

Avant de présenter les amendements, quelques questions sont posées.

Madame NITHART, association Robin des Bois, souligne sa prudence vis-à-vis d'une délégation accordée à la commission permanente dans la mesure où n'y figure aucun représentant des associations de protection de l'environnement.

Monsieur GAMBIER, répond que Madame BARBIER, représentante de France nature environnement, qui préside une commission spécialisée, assiste de droit à la commission permanente.

Les deux amendements déposés par l'association Robin des Bois sont présentés et discutés.

Finalement, le deuxième amendement est retiré par l'association Robin des Bois.

• **Vote sur l'amendement**

L'amendement qui propose d'insérer après le premier alinéa, l'alinéa suivant « Lors de la phase d'instruction, la commission permanente consultera les membres du conseil maritime de façade par voie électronique » est rejeté par 36 voix contre, 4 pour et 14 abstentions.

• **Vote sur la délibération**

La délibération confiant à la commission permanente la délégation pour donner l'avis du CMF sur les éléments complémentaires des trois premiers volets du PAMM Manche – mer du Nord est adoptée par 54 voix pour et une voix contre.

5. Point d'actualité sur les projets éoliens sur la façade maritime Manche Est – mer du Nord (Fécamp, Courseulles-sur-Mer)

Monsieur COURCOL présente le point d'avancement sur les projets de parc éolien de Fécamp et de Courseulles-sur-Mer.

Une question est soulevée concernant les éventuelles opérations de déminage. Un membre s'étonne qu'elles ne fassent pas partie de l'étude d'impact alors même qu'elles peuvent causer des dommages, notamment aux mammifères marins.

Monsieur le préfet maritime répond que le déminage n'est pas une opération systématique. Il s'agit de la neutralisation d'engins de guerre qui sont découverts au fur et à mesure du

temps depuis 1944. Il y en a eu dans la zone du futur champ de Fécamp. D'autres engins de guerre pourront être découverts dans le futur, apportés par les courants ou dessouillés par des engins de pêche , mais il n'existe pas d'opération de déminage systématique des champs éoliens.

6. Point d'information sur le réseau Natura 2000 en mer, façade maritime de la Manche et de la mer du Nord

Monsieur le préfet maritime rappelle que ce point d'information sur la situation du réseau Natura 2000 en mer fait partie des informations régulières que le préfet maritime doit réaliser au CMF.

Avant de passer la parole à M. Christophe AULERT, chef de l'antenne de l'agence des aires marines protégées pour la Manche – mer du Nord, pour une présentation détaillée des sites Natura 2000, il rappelle quelques informations concernant ces sites :

- ils comprennent les sites qui sont à la fois mixtes, c'est-à-dire, qui ont une partie terrestre et une partie marine et des sites qui sont totalement marins ;
- comme tous les sites Natura 2000, un comité de pilotage qui rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site se réunit pour suivre l'élaboration du document d'objectifs qui définit les préconisations de gestion nécessaire à la préservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire ;
- lorsque les sites marins sont en grande majorité inclus dans un parc naturel marin, c'est le conseil de gestion du parc qui endossera le rôle du comité de pilotage ;
- de la même façon, les documents d'objectifs seront repris dans le plan de gestion du parc naturel marin ;
- la circulaire du 14 mai 2012 relative à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer et à l'articulation entre les directives « habitats-faune flore » (DHFF) et « oiseaux » (DO) et la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) précise que les préfets maritimes délivrent l'information sur les sites Natura 2000 au CMF. Les membres du CMF sont chargés de diffuser ou relayer vers tous les partenaires concernés, avec en appui, l'aide technique de l'agence des aires marines protégées mais aussi des DREAL et des DML.

Monsieur AULERT présente l'état d'avancement de la mise en place du réseau Natura 2000 en mer sur la façade. Son intervention est disponible sur le site ftp dédié au CMF.

Les questions des intervenants portent sur la présence des élus dans les comités de pilotage. Certains membres ont l'impression que les décisions sont prises avant même que les élus ne soient consultés.

Une dernière préoccupation émise concerne les divergences de réglementation entre les pays européens, notamment vis-à-vis des Britanniques, qui peuvent entraîner des conflits entre les pêcheurs français et les autres pêcheurs européens, comme cela a été le cas dernièrement sur la coquille Saint-Jacques.

Monsieur AULERT répond.

Sur l'implication des élus, notamment de Ouistreham, le COPIL n'est toujours pas mis en place. Comme pour le site voisin « Baie de Seine Occidentale » et pour tous les autres sites, les élus locaux sont toujours associés et membres des comités de pilotage des sites Natura 2000.

En ce qui concerne l'activité de pêche au sein des zones Natura 2000, l'agence des aires marines protégées et les opérateurs/animateurs des différents sites travaillent en collaboration avec les comités régionaux des pêches. Tout en restant vigilant sur le fait que ces activités n'aient pas un impact négatif significatif, sur les espèces ou les habitats sur lesquels s'est basée la désignation du site. Par ailleurs, il n'est pas question non plus de proscrire toute activité au sein de ces sites.

Par rapport à la crainte britannique, un projet INTERREG, le projet PANACHE, vient d'être lancé dans lequel les comités des pêches seront forcément associés. La coopération avec les Anglais est prévue dans le cadre de ce projet et une première réunion de lancement avec les partenaires anglais est prévue prochainement.

Il est également prévu de publier un guide sur les différents types d'aires marines protégées dans la Manche particulièrement à destination des professionnels de la pêche, afin de mieux les informer sur les activités qui peuvent être réalisées au sein de ces sites.

Enfin, concernant les sites natura 2000 inclus dans le périmètre du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, l'équipe du parc sera chargée de la rédaction des parties 1 et 2 des DOCOB des sites du territoire du parc naturel marin et sur les sites majoritairement inclus dans le parc. Pour la question des Ridens et des Caps, l'état des lieux socio-économique et environnemental a été réalisé par la mission d'étude du PNM mais la phase d'animation du site, de rédaction du DOCOB et de réunion des comités de pilotage n'est pas encore démarrée, elle se fera prochainement. La volonté affirmée par l'agence est de rester l'opérateur principal de ces sites même si des coopérateurs pourront être associés.

7. *Questions diverses.*

- Question sur les boues de dragage.**

Madame NITHART regrette que l'enjeu majeur des dragages n'arrive qu'en fin de conseil. Elle ajoute que les boues de dragage ne viennent pas uniquement de la Seine. Il y a aussi des industries et activités industrielles et portuaires qui sont génératrices de pollution. Le dragage a pour effet de déplacer les pollutions en les remobilisant dans le milieu marin au niveau des sites de clapage. Ceci entraîne des interdictions de consommer les poissons à cause de

contaminations aux PCB et il y a des PCB dans les boues. Il s'agit d'un enjeu sanitaire et pas seulement écologique, c'est un enjeu très important insuffisamment pris en compte.

Le préfet maritime répond que tous les échanges relatifs à l'activité socio-économique, leurs impacts écologiques, la planification spatiale maritime et les conflits d'usage auront lieu dans les débats préparatoires à la rédaction des documents stratégiques de façade .

- **Question sur les mines**

Monsieur BEQUET, président de la commission environnement comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie s'interroge sur le processus de déminage dans le cadre des campagnes de neutralisation : Quelles sont ces mines ? Est-ce que ce sont des mines uniquement issues des dernières guerres ? Est-ce que ce sont des mines issues de stocks inutilisés et qui ont été mis à certains endroits en mer comme cela se fait dans d'autres pays ? Est-ce qu'il y a un historique sur ce procédé ? Est-ce que l'on peut avoir des informations sur ces historiques et sur la façon de neutraliser ces mines ?

Monsieur le préfet maritime répond qu'il n'y a pas de campagne de déminage de la Manche et de la mer du Nord car on ne dispose pas d'assez de chasseurs, ni de plongeurs.

Des munitions historiques sont découvertes régulièrement au gré des mouvements des fonds marins. Il en existe une multitude : mines, bombes, obus, caisses de munitions tombées des bateaux qui ont fait naufrage. Les engins que l'on neutralise sont les plus dangereux pour les populations (pêcheurs, plages...). Chaque neutralisation est réalisée dans le but de protéger les populations et les professionnels de la mer des risques encourus par une explosion non contrôlée. Il s'agit de sauver des vies. Des décennies seront nécessaires avant d'avoir une situation à peu près nette, consécutive aux deux conflits mondiaux qui ont particulièrement touché nos régions.

Madame NITHART ajoute que les entreprises de déminage pensent qu'il y en a encore pour un siècle. L'impact dépend également de la nature des munitions. Sur certains sites sur lesquels ont été immergées des munitions chimiques, des traces de contamination ont pu être observées.

S'agissant de la neutralisation des munitions par destruction à l'explosif, l'effet est radical sur les populations animales présentes autour de l'explosion même si le rayon d'action est difficile à établir.

Le préfet maritime clôt la séance en remerciant la préfecture de son accueil et les participants pour leur présence à ce conseil maritime de façade.